

Le ministre porte donc atteinte encore davantage à la souveraineté des entreprises canadiennes.

• (5.50 p.m.)

Il me semble que si le ministre des Postes avait réellement voulu prévenir les nombreuses erreurs et faiblesses dans l'administration du ministère, il aurait donné l'occasion aux éditeurs de journaux, de revues et de périodiques de se présenter devant le ministère et d'expliquer leur situation.

La partie la plus vitale de toute l'enquête sur la presse et l'édition est sans doute celle qui traite des publications agricoles. Plusieurs d'entre elles sont acculées à la faillite par suite de l'augmentation des frais de port. Je suis persuadé que l'explication du ministre sur les frais du ministère des Postes ne donne pas une idée juste du coût réel du traitement des publications de deuxième classe. Si elles devaient toutes cesser de paraître et si le ministère ne devait plus les accepter, quelles économies réaliserait-il? Pas un seul des réseaux de livraison principaux ne serait modifié; les camions continueraient de livrer d'une ferme à l'autre ou d'un point à l'autre; les mêmes wagons seraient utilisés; la seule différence serait que les revenus diminueraient, alors que les dépenses demeureraient ce qu'elles sont. A mon avis, le tableau que le ministre a brossé des publications rurales et agricoles, essentielles aux collectivités rurales du Canada, n'est pas fidèle.

Je prétends que le ministre a tort de dire que la distribution de ces revues entraîne des frais injustifiés et inexcusables. Peut-être faudrait-il tenir compte d'autres revues que les revues agricoles. Il parle de subventions aux maisons d'affaires. A ce propos, je me permets de citer un passage du mémoire présenté par l'Association des industries des arts graphiques au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), en date du 20 mars 1969:

L'ampleur des augmentations des tarifs postaux décrétées le 1<sup>er</sup> novembre 1968 et le 1<sup>er</sup> avril 1969, et la soudaineté de leur application intégrale, feront à l'industrie de l'imprimerie et aux industries connexes le plus grand tort qu'elles aient subi depuis la crise des années 30. Le secteur du papier et les secteurs connexes en pâtiront aussi...

Toutes les entreprises commerciales et industrielles du pays en subiront un recul, directement ou indirectement. Les communications entre un nombre incalculable d'organismes nationaux et régionaux de presque tous les secteurs de la société seront gravement restreintes. Les recettes du gouvernement fédéral et des provinces, provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés diminueront sensiblement. Tout cela saute aux yeux.

Un certain nombre de publications ont déjà été étranglées et il y aura d'autres victimes, qu'on ne pourra ressusciter. Et cela n'a pas fini de causer du chômage dans le pays. De nombreuses sociétés n'ont pu augmenter leur personnel d'un bout à l'autre du Canada.

Le relèvement des tarifs postaux pour les imprimés a plusieurs aspects regrettables. Le Conseil canadien du Bien-être a déclaré dans son communiqué du 15 mai 1969:

Les nouveaux tarifs postaux ont été appliqués et ils ont eu un effet accablant sur tous les bulletins et journaux qui jouissaient des privilèges du courrier de deuxième classe: c'est une mesure destructive qui affaiblit le courant des idées au Canada et qu'il faut combattre.

Elle est justifiée par le gouvernement qui prétend que les Postes doivent être «rentables»; elles constituent «une entreprise»; le courrier ne doit pas être «subventionné». La Poste n'est pas seulement entrée en conflit avec ses employés en appliquant des programmes brutaux; elle a aussi supprimé l'idée de service public dans une zone essentielle.

Le service est la seule chose que la Poste peut offrir.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie, le temps de parole du député est terminé.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

**M. BROADBENT**—LE DÉPÔT AU COMITÉ DES FINANCES D'UNE ANALYSE DE RENTABILITÉ —MOTION TENDANT AU RENVOI AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

**M. l'Orateur:** Pendant les quelques minutes qui restent avant six heures me permettriez-vous de vous faire part de ma décision au sujet d'un point important soulevé aujourd'hui par le député d'Oshawa-Whitby, (M. Broadbent).

Au cours de la période consacrée aux affaires courantes, le député a posé la question de privilège au sujet du dépôt d'un certain document au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le député a ensuite donné certains détails relatifs aux événements survenus au comité et a parlé d'une déclaration faite à la Chambre le 23 avril par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. J'ai dit à ce moment-là que je voulais approfondir la question car elle paraissait très complexe. Il s'agissait d'événements survenus au comité et